

# MASTRAD S.A.

Société Anonyme au capital de 2.061.493,14 Euros  
Siège social : 32 bis – 34 boulevard de Picpus – 75012 Paris  
394 349 773 RCS PARIS

## RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

Chers actionnaires,

Nous vous réunissons en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux lois en vigueur et aux statuts de la société pour vous rendre compte de l'activité de la société Mastrad SA (ci-après la Société), et du groupe Mastrad des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

### I. Présentation

#### MASTRAD

Mastrad, dirigée par Mathieu Lion, Président Directeur Général et Thibault Houelleu, Directeur Général Délégué, œuvre dans un unique dessein : rendre novateur et plus fonctionnel le paysage des objets quotidiens de la cuisine.

Depuis sa création en 1994, Mastrad réalise la conception et la commercialisation d'ustensiles de cuisine innovants et adaptés aux besoins des consommateurs.

Les produits Mastrad sont diffusés à travers le monde dans plus de 50 pays, via les circuits spécialisés (boutiques cuisine/art de la table, grands magasins, vente à distance, télé-achat, distributeurs d'électroménager).

Afin de se concentrer sur ses forces (capacité d'innovation, marketing et vente) en gardant sa souplesse et sa réactivité, Mastrad sous-traite plusieurs postes :

- la fabrication : «les horizons de matériaux et de technologies étant très larges Mastrad choisit le fabricant le plus compétent du marché, en France ou à l'étranger, et fabrique des produits en acier, en céramique, en silicone et des produits électroniques
- les entrepôts et le transport
- la communication (packaging, stand, catalogue, relations publiques)

Mastrad est détenue majoritairement par Mastrad Finance, holding dont les actionnaires sont Mathieu Lion, Président Directeur Général, Thibault Houelleu.

Depuis mai 2006, Mastrad est cotée sur le marché Euronext Growth Paris (Code : ALMAS).

#### Le Groupe Mastrad

Le groupe Mastrad est composé de Mastrad et de ses filiales directes : Mastrad Inc (Los Angeles) détenue à 100%, de Mastrad Hong Kong (Hong Kong) détenue à 100% de ORKA SAS (Paris) détenue à 100%.

\* \* \*

## II. Activité et résultats de la société et du groupe durant l'exercice écoulé

### 1. Présentation des comptes.

Il n'est pas intervenu au cours de l'exercice écoulé de modification dans les règles et méthodes comptables utilisées par la société.

Comme au cours de l'exercice précédent, le coût d'achat des marchandises intègre toutes les charges variables de préparation, manutention, et de transport vers l'entrepôt. Par ailleurs, les remises de fin d'année sont déduites du chiffre d'affaires net.

Les montants versés au titre des brevets et modèles ne sont pas comptabilisés en amortissements mais en charges d'exploitation (redevances et droits d'auteur).

Le portefeuille de propriété intellectuelle n'est pas valorisé au bilan.

Enfin, la Société établit des comptes consolidés intégrant toutes les filiales directes et indirectes. La participation à hauteur de 25% dans la société TKB est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

### 2. Activité, résultats et difficultés rencontrées

Mastrad subit depuis plusieurs exercices le déclin des ventes dans quasiment tous ses canaux de distribution et plus particulièrement dans les ventes en magasin. Le constat est le même pour tous les types de magasins : le manque de trafic. Par ailleurs, la tendance est aujourd'hui à la décoration au détriment de la cuisine. Ainsi tous les points de vente d'opportunité tels que les jardineries ou encore les corners dans les grands magasins privilégient la décoration.

Mastrad souhaite donc aider à créer de la valeur pour ses partenaires revendeurs que ce soit pour ses clients détaillants ou grands comptes. Pour aider au sell out des clients Mastrad met en œuvre des programmes promotionnels par type de réseau tout au long de l'année, en fonction de la saisonnalité et en termes de produits adaptés. Des outils merchandising (display « musée » pour vitrine, kit vitrines, meubles prêts à vendre de sol et de comptoir, displays pré-remplis) sont proposés aux clients. Enfin Mastrad propose toujours des formations aux vendeurs/responsables magasins pour mieux présenter les produits et pouvoir rassurer et répondre aux interrogations des consommateurs. Des ateliers training ont été mis en place au siège de Mastrad et des plans d'animation avec des chefs sont régulièrement organisés sur les points de vente.

En termes de développement produits, l'ADN de Mastrad est l'innovation au service du consommateur. Mastrad poursuit le développement des ustensiles de contrôle de température et de pression électroniques et connectés haut de gamme. Durant le second semestre Mastrad a enregistré les premières commandes prometteuses de la sonde connectée sans fil meat°it.

#### **France :**

Le chiffre d'affaires est en repli de 20%, passant de 4.405 K€ à 3.549 K€ sur l'exercice clos. Cette baisse d'activité concerne la majorité des secteurs de clientèle. Le recul des ventes aux détaillants indépendants est de 22%, confirmant ainsi le phénomène de réduction du réseau de boutiques traditionnelles.

Les chaînes de détaillants qui regroupent sous une même enseigne plusieurs boutiques, sont également pénalisées : en recul de 17 % contre 28%, l'année précédente.

L'activité des grands magasins recule elle aussi de 17%, les questions de fréquentation et de trafic étant au cœur des problématiques de cette catégorie.

Autre secteur pénalisé: les magasins d'électro-ménager dont le chiffre d'affaires a baissé de 26% contre 46% l'année précédente.

Les consommateurs se détournent des réseaux traditionnels, mais n'ont pas pour autant reporté leur consommation sur internet, le site e-commerce de la société tout comme les grands sites de ventes internet n'ayant pas mieux performé.

Seul le secteur des grossistes CHR est en progression de 40% contre 32% l'année précédente.

La baisse d'activité de la société en France est le reflet d'une conjoncture difficile et d'une morosité ambiante du secteur qui perdure.

### **Export :**

En Europe, l'activité (hors Amérique du Nord) fléchit de 37%.

L'Allemagne accuse une baisse de 64% avec un chiffre d'affaires de 108 K€ contre 304 K€ au titre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est en partie dépendant d'opérations spot réalisées ou non avec un acteur majeur, d'où l'impact important sur le CA en cas de non renouvellement.

La Suisse est en croissance de +12%, ainsi que l'Espagne et la Grèce qui sont en progression de +22% et +57%. Le chiffre d'affaires en Belgique fléchit lui de 20%.

Le Royaume Uni recule de 64% réalisant un chiffre d'affaires de 93 K€ contre 255 K€ l'exercice précédent. Ceci est dû à une absence temporaire de représentation commerciale sur place, qui pénalise le démarchage des clients.

L'Europe du Sud affiche une progression globale de 4%.

L'Europe du Nord est en baisse de 33% contre 22% l'année précédente. La Russie enregistre une progression de 259%.

Cependant, hors Europe, l'Asie est en progression de 38%. Singapour affiche une hausse de 232% ainsi que le Japon de 38% et la Thaïlande de 68%. Cette zone reste très prometteuse.

### **MASTRAD INC.** (comptes sociaux)

Le chiffre d'affaires s'établit à 728 K€ contre 2.086 K€ au 30 juin 2017.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de (565) K€ contre (447) K€ l'exercice précédent.

Le résultat net, intégrant les charges financières, est déficitaire de (674) K€ contre (519) K€ l'exercice précédent.

Cette baisse très substantielle de l'activité est due au changement de mode de distribution depuis le début de l'exercice, à la réduction de l'inventaire et à un fort ajustement de l'offre produit.

### **MASTRAD HONG KONG LIMITED** (comptes sociaux)

Au 30 juin 2018, le résultat d'exploitation de Mastrad HK s'établit à 9,4 K€ contre 13 K€ l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018 est de 1,8 K€ contre 4 K€.

### **ORKA SAS** (comptes sociaux)

ORKA a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 K€ contre 369 K€ au 30 juin 2017.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de (7,7) K€ contre (210) K€ l'exercice précédent. Le résultat net compte se solde par une perte de (28) K€ contre (264) K€ au titre de l'exercice précédent.

La filiale ORKA est mise en sommeil.

### **TKB (comptes sociaux)**

La société étant en liquidation judiciaire sans poursuite de l'activité, les comptes annuels ne sont pas établis

Pour rappel : cette situation n'impacte cependant pas les comptes, tous les titres et créances ayant été provisionné à 100% au cours des exercices précédents.

### **3. Résultats Mastrad SA (comptes sociaux)**

Pour l'exercice clos au 30 juin 2018, le chiffre d'affaires net hors taxes s'établit à 5.081 K€ contre 6.869 K€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2017.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5.241 K€ contre 7.003 K€ en baisse de 25% alors que le total des charges d'exploitation de l'exercice clos le 30 juin 2018 est de 6.691 K€ contre 8.725 K€ en baisse de 23% par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation pour l'exercice clos le 30 juin 2018 est déficitaire de (1.449) K€ contre (1.722) K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est positif d'un montant de 138 K€ contre un résultat négatif de (1.708) K€ l'exercice précédent dû en partie à la reprise de provision pour dépréciation du compte courant ORKA.

Les produits exceptionnels d'un montant de 229 K€ correspondant aux dommages intérêts payé par un contrefacteur. Les charges exceptionnelles sont quasi nulles (137 euros).

Compte tenu de ces éléments, le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 30 juin 2018 est un bénéfice de 229 K€ contre un bénéfice de 14 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net comptable de l'exercice clos au 30 juin 2017 est une perte de (986) K€ contre (3.340) K€ au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2018, les capitaux propres de la Société s'établissent à 6.669 K€ contre 5.837 K€ au 30 juin 2017.

Les disponibilités s'élèvent à 382 K€ contre 58 K€ au 30 juin 2017.

### **4. Résultats consolidés**

Jusqu'au 30 juin 2011, la société établissait des comptes consolidés sans qu'elle n'en ait l'obligation. Depuis le 30 juin 2012, la Société a franchi les seuils prévus par la réglementation en matière d'obligation d'établir des comptes consolidés. A cet effet, un co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant ont été nommés.

Les comptes consolidés du groupe Mastrad sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France : les dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Voir en point XV : filiales et participations, les pourcentages de détention.

Au 30 juin 2018 Mastrad SA détient les filiales suivantes :

SOCIETE CONCERNEE	NOMBRE ACTIONS	CAPITAL DETENU	CAPITAUX PROPRES Y COMPRIS RESULTAT	RESULTAT NET
MASTRAD INC	100	100%	-4 445 237\$	-805 051\$
MASTRAD HK	9999	100%	-180 076 HKD	17 209 HKD
ORKA	2500	100%	-1 350 330€	-28 910€
TKB	2 364 918	25%	NON ETABLI	NON ETABLI

Pour rappel, TKB est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

### Résultats de l'activité

Remarque : les commentaires suivants présentent des pourcentages de croissance différents de ceux présentés en comptes sociaux car les ventes inter-compagnies sont éliminées.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2018 du Groupe MASTRAD s'établit à 5.687K€ contre 8.851 K€ l'exercice précédent.

Cette décroissance est due à la baisse des ventes sur toutes les entités du groupe Mastrad.

La perte consolidée groupe de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'établit à (1.840) K€ contre (2.633) K€ au titre de l'exercice précédent.

### Compte de résultat consolidé

L'**EBITDA consolidé** s'établit à (1.535) K€ contre (1.622) K€ l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont été de nouveau ajustées. Cette diminution n'a toutefois pas été suffisante pour compenser la baisse de chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation consolidé ressort à (1.988) K€ contre (2.500) K€ constatée en 2016/2017.

Le résultat courant avant impôts est une perte qui s'établit à (2.150) K€ :

Il se décompose comme suit :

- Résultat d'exploitation :	(1.988) K€
- Résultat financier :	(161) K€

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 216 K€. Le résultat net du groupe laisse apparaître une perte de (1.840) K€ contre (2.633) K€ l'exercice précédent.

Ci-dessous le détail du compte de résultat consolidé :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	Note n°
Chiffre d'affaires	5 687	8 851	10.2
Autres produits d'exploitation	162	240	
Achats consommés	(3 015)	(5 043)	
Charges de personnel	(1 483)	(1 781)	
Autres charges d'exploitation	(2 839)	(3 774)	
Impôts et taxes	(46)	(114)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(453)	(879)	9.13
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 988)</b>	<b>(2 500)</b>	
Charges et produits financiers	(161)	(239)	9.14
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>(2 150)</b>	<b>(2 740)</b>	
Charges et produits exceptionnels	216	32	9.15
Impôts sur les résultats	94	74	9.16
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>(1 840)</b>	<b>(2 633)</b>	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(1 840)</b>	<b>(2 633)</b>	
Intérêts minoritaires	0	0	
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>(1 840)</b>	<b>(2 633)</b>	

## VARIATION des CAPITAUX PROPRES

	Situation cloture 30/06/2017	AFFECTATION RESULTAT 30 06 2017	AUGMENTATION DE CAPITAL	RESULTAT 30 06 2018	ECART DE CONVERSION	SITUATION A LA CLOTURE 30 06 2018
<b>CAPITAL</b>	1349		712			2 061
<b>PRIMES</b>	9 555		991			10 546
<b>RESERVES CONSOLIDEES</b>	- 5 320	- 2 633				- 7 953
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	- 2 633	2 633		- 1840		- 1840
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>	- 575				52	- 523
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	2 376	-	1703	- 1840	52	2 291

## Situation des emprunts et dettes

Total emprunts et dettes financières (En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2018	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	295	100	100	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38	-	-	-	-
Emprunts en crédit-bail	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	33	7	7	-	-
Concours bancaires courants	57	4	4	-	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>421</b>	<b>111</b>	<b>111</b>		

## Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	Note n°
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 208</b>	<b>1 207</b>	
Ecart d'acquisition			9.1
Immobilisations incorporelles	353	309	9.1
Immobilisations corporelles	731	762	9.2
Immobilisations financières	125	136	9.3
<b>Actif circulant</b>	<b>4 083</b>	<b>5 553</b>	
Stocks et en-cours	2 042	2 799	9.4
Clients et comptes rattachés	828	1 579	9.5 & 9.6
Autres créances et comptes de régularisation	801	1 017	
Valeurs mobilières de placement	2	4	
Disponibilités	410	155	
<b>TOTAL</b>	<b>5 291</b>	<b>6 760</b>	

<b>PASSIF</b> <i>(En milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>Note n°</b>
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>2 292</b>	<b>2 376</b>	
Capital	2 061	1 349	<b>9.7</b>
Primes	10 547	9 555	
Réserves et résultat consolidé	(9 794)	(7 954)	
Ecart de conversion	(522)	(575)	
<b>Intérêts minoritaires</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>40</b>	<b>111</b>	<b>9.8</b>
<b>Dettes</b>	<b>2 960</b>	<b>4 274</b>	
Emprunts et dettes financières	111	421	<b>9.10</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	1 440	2 387	<b>9.11</b>
Autres dettes et comptes de régularisation	1 410	1 466	
<b>TOTAL</b>	<b>5 291</b>	<b>6 760</b>	

- A l'actif on peut noter une forte décroissance du stock qui passe de 2.799 K€ à 2.042 K€ afin d'adapter le stock au niveau des ventes. Par ailleurs des opérations de mise au rebut ont été réalisées en fin d'exercice sur le stock de notre entrepôt pour un montant de 144 K€.
- Les différentes augmentations de capital ont eu un impact positif sur nos disponibilités.
- L'endettement est quasi non significatif

### **Variation des flux de trésorerie**

La trésorerie du groupe s'est nettement améliorée entre 2016-2017 et 2017-2018 de 300 K€ du fait entre autres des augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice fiscal à hauteur de 1.704 K€.

La marge brute d'autofinancement est négative à (1.567) K€. Le besoin en fonds de roulement a baissé de 754 K€.

Les emprunts bancaires sont totalement soldés et nous avons remboursé 195 K€ d'emprunt obligataires.

Les investissements (ayant fait l'objet d'immobilisations) ont été de 353 K€.

Marge brute d'autofinancement :	(1.567) K€
Baisse du besoin en fond de roulement :	754 K€
Investissements	(353) K€
Apport en capital et financement externe :	1.473 K€
Total des mouvements :	307 K€

Voir ci-dessous le détail des flux de trésorerie :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(1 840)	(2 633)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	0	0
Quote part dans résultat des sociétés en équivalence	0	0
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES (part du groupe et minoritaires)	(1 840)	(2 633)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	273	527
- Variation des impôts différés	0	0
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>(1 567)</b>	<b>(2 106)</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE</b>	<b>754</b>	<b>555</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(813)</b>	<b>(1 551)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(353)	(425)
Cession d'immobilisations	0	626
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	(0)	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(353)</b>	<b>201</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentations de capital en apports	1 704	2 072
Emissions d'emprunts	0	1 150
Remboursements d'emprunts	(231)	(1 845)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 473</b>	<b>1 377</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>307</b>	<b>27</b>
Trésorerie d'ouverture	101	76
Trésorerie de clôture	408	101
Incidence des variations de cours des devises	(1)	(1)

### Structure financière

Les capitaux propres consolidés au 30 juin 2018 s'élèvent à 2.292 K€ contre 2.375 K€ à fin juin 2017.

L'endettement financier brut, encore réduit, s'établit à 111 K€ contre 420 K€ l'année précédente.

La réduction de la dette est essentiellement due à l'incorporation à hauteur de de la dette obligataire d'un montant de 195 K€ au capital social et du remboursement quasi intégral de l'emprunt bancaire. Au 30 juin 2018, reste un montant en principal de 100 K€ au titre de l'emprunt obligataire.

## 5. Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscale a été déterminé pour Mastrad SA et ORKA SAS, sa filiale. Ce nouveau périmètre est actif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Les sociétés Mastrad Inc. et Mastrad HK ont établi leur déclaration fiscale séparément.

\* \* \*

## III. Activités de la société en matière de recherche et développement

Comme au cours des exercices précédent, la société a poursuivi ses activités de recherche et développement et a renforcé son équipe de chercheurs et de techniciens.

Les comptes clos au 30 juin 2018 intègrent un crédit d'impôt innovation et recherche de 76 K€ et un crédit d'impôt export de 40 K€.

Mastrad continue la protection par brevet de sa gamme de sondes.

\* \* \*

## IV. Proposition d'affectation du résultat : (comptes sociaux).

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et d'affecter la perte de l'exercice clos au 30 juin 2018 d'un montant de (986.337) € au poste « report à nouveau » dont le montant serait porté de (7.189.716) € à (8.176.053) €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que la société a supporté, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant total de 823 € uniquement constituées par des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles.

\* \* \*

## V. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

### ***Risque de change***

La société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US. Ce risque est toutefois limité par les achats à terme de contrat de couverture.

Les pertes de change de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élève à 63 K€.

Le groupe conserve par société un compte en dollars pour ne pas avoir à convertir systématiquement les paiements reçus en dollars et les utiliser pour payer certains fournisseurs.

### ***Risque lié aux participations***

La société détient intégralement les filiales Mastrad Hong Kong, Mastrad Inc, ORKA et détient une participation dans TKB à hauteur de 25%.

La société a provisionné entièrement sa participation dans ORKA et TKB.

La société ayant anticipé une réduction des pertes au sein de la filiale US sur le moyen terme, les titres n'ont pas été provisionnés.

### ***Risque de liquidité***

La gestion du risque de liquidité est de s'assurer dans la mesure du possible de disposer de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs. Les emplois et les ressources de trésorerie sont suivis avec attention.

Le niveau de trésorerie est lié à l'activité de l'entreprise mais aussi à des financements intervenus au cours de l'exercice.

La société a réalisé deux opérations d'émission de titres donnant accès au capital au cours de l'exercice.

Une émission d'ABSA réalisée en février 2018 pour un montant brut de 300.000 euros.

La première des trois catégories de BSA attachés aux actions a été exercée en avril et mai 2018 pour un montant brut de 200.000 euros.

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été réalisée en juin 2018 pour un montant brut de 1.318.534,35 euros. Pour rappel Monsieur Lion a souscrit à l'augmentation de capital pour un montant brut de 500.000 euros (libération par compensation de créances).

### ***Risque de dilution***

La société pourrait avoir besoin de ressources et de capitaux importants pour financer ses opérations et notamment pour poursuivre le développement de la gamme d'instruments connectés de mesure de température et de contrôle des aliments.

La société serait amenée à faire appel au marché et ainsi augmenter son capital pour financer une partie de ses besoins opérationnels ainsi que les besoins en matière d'investissement non couverts par l'endettement sous forme d'emprunts et d'émissions d'obligations. L'émission d'instruments financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital entraînerait une dilution complémentaire pour les actionnaires de la société.

\* \* \*

## **VI. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir**

La Société entend poursuivre et développer la stratégie mise en place par la direction au cours des deux derniers exercices et qui porte essentiellement autour des axes suivants :

### ***Un re-positionnement produit high end***

La Société réalise toujours des investissements importants en matière de Création-Recherche & Développement permettant de sortir des produits à plus forte valeur ajoutée.

Mastrad se concentre sur les produits de mesure et de contrôle de la température, connectés, segment sur lequel le savoir-faire et l'innovation de Mastrad sont reconnus. Après avoir été finaliste en mars 2018 du prix de l'innovation de l'IHA (International Houseware Association) - en version prototype- puis sélectionné pour les Etoiles du design (finale en Décembre 2018), le dernier prix en date qui récompense la sonde connectée sans fil meat-it, reçu début octobre de la part du Consumer Electronic Show (CES premier salon pour l'innovation et la technologie) à Las Vegas, est une véritable reconnaissance de ce savoir-faire.

Mastrad entend devenir un leader dans cette catégorie en développant une gamme complète sondes de cuisson et de contrôle des aliments.

## ***Stratégie marketing renforcée***

L'objectif est de faire de Mastrad la marque préférée de ses utilisateurs et de ses clients.

Les efforts marketing doivent accentuer le virage pris lors de l'exercice précédent à savoir se rapprocher des consommateurs et des revendeurs.

Création de la mastrad family...[www.mastrad-family.fr](http://www.mastrad-family.fr)

Le site internet dédié de la mastrad family permet d'organiser et de mettre en place des focus group et des tests produits, d'inciter aux témoignages sur les différentes plateformes digitales, et de faciliter l'accès aux informations les plus demandées (notices, recettes,...)

Anticipation des tendances

Mastrad met en place de nouveaux formats pour le e-commerce (référence avec emballage allégé pour moins de coûts, poids et d'empreinte carbone, ou bien de gros conditionnements pour les consommables ou encore de nouvelles offres promotionnelles croisées). Les catégories et les gammes existantes sont redynamisées et le catalogue rajeuni.

Partenariat renforcé avec les revendeurs

Mastrad réoriente le marketing plutôt vers le *sell out* (faire sortir les produits des points de vente des revendeurs).

La communication vers les revendeurs est intensifiée pour être plus proche des actualités marketing et commerciales

Les retombées presse sont maximisées (démultiplication des portages produits à la presse TV, radio en complément de nouvelles actions vers les influenceurs).

Des plans d'achats de diffusion des 50 nouvelles vidéos format 'mobile' sont poussées via YouTube et Facebook, et une mise à disposition de 'BRAND CONTENT' pour les clients comprenant des vidéos produits pour les nouveaux canaux de communication et les images life style. De même, des mini-sites événementiels pédagogiques sont mis en place pour recruter sur des catégories à forte valeur (sondes de cuisine) avec des plans de publicités dédiés (Adwords, Facebook...)

Ainsi depuis janvier 2018 on a pu constater +95% de retombées presse (en nombre absolu mais également en qualité de visibilité media), d'où un accroissement évident de la visibilité de la marque, tant auprès des consommateurs que des revendeurs.

## ***Re-positionnement des canaux de distribution***

Mastrad continue de développer les réseaux digitaux que ce soit par le site propre, les pure players ou les market places, sans pour autant négliger le réseau traditionnel des détaillants.

L'élargissement des grands comptes e-commerce se poursuit avec l'ouverture de C DISCOUNT, RUE DU COMMERCE et d'une dizaine de nouvelles market places depuis le début d'année.

Mastrad se positionne également sur des segments professionnels CHR, un créneau porteur au vu des résultats sur l'exercice clos, (vente du gant professionnel).

Mastrad envisage une présence au salon SIRHA lors de la prochaine édition.

Le produit phare meat'it permet d'envisager une réimplantation dans les jardineries et de nouveaux référencements dans le secteur du tourisme de plein air.

A l'export, les nouveaux axes de développement se situent notamment en Europe de l'Est et en Asie. Un commercial est présent à Mastrad Hong Kong afin de contribuer à la croissance dans cette région.

\* \* \*

## **VII. Activité polluante ou à risque.**

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société a une activité exclusive de recherche de laboratoire et non pas de production. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs et de déchets industriels et hospitaliers.

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques. Toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques pour ses activités de recherche et développement dans ses locaux parisiens.

Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles en matière d'environnement, en cas de non-conformité, elle serait exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités. Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité imposent à la Société des dépenses et pourraient exiger des investissements importants dans le futur notamment si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles. En cas de changement de locaux, la Société estime qu'elle ne supporterait pas de coûts de nettoyage ou de décontamination liés à son activité. De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

\* \* \*

## **VIII. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

La seconde des trois catégories de BSA attachés aux ABSA émises en février 2018 a été exercée en août 2018 pour un montant brut de 200.000 euros.

\* \* \*

## **IX. Passif éventuels**

Néant

\* \* \*

## **X. Dividendes**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.:

\* \* \*

## XI. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions en vigueur, est présenté le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

### RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014
<b>Durée de l'exercice</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 061 493	1 349 306	884 129	884 129	884 129
Nombre d'actions	14 724 951	9 637 902	6 315 206	6 315 206	6 315 206
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 054 031	6 614 454	9 278 835	11 176 169	14 061 310
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	- 851 979	- 1 044 095	-685 189	-1 243 013	-796 514
Impôts sur les bénéfices	- 95 080	- 75 015	-83 929	-103 724	-77 588
Intéressement des salariés	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	229 438	2 371 564	336 904	-1 184 767	5 578 105
Résultat net	- 986 337	- 3 340 644	-938 164	45 479	-6 297 030
Dividende	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,051	-0,101	-0,095	-0,180	-0,114
Bénéfice après impôts, amortissements et provision	-0,067	-0,347	-0,149	0,007	-0,997
Dividende net par action	-1,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen	24	24	31	41	50
Masse salariale	948 383	981 564	1 313 079	1 742 557	2 074 117
Sommes versées en avantages sociaux	400 604	372 969	529 548	620 632	1 005 640

\* \* \*

## XII. Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2018.

	30/06/2017				30/06/2018			
	Capital	%	Droits de vote	%	Capital	%	Droits de vote	%
Mastrad Finance	5 038 168	52,27	8 799 415	65,44	4 803 607	32,62	8 564 854	46,24
Mathieu Lion	564 655	5,86	564 660	4,20	1 848 233	12,55	1 848 243	9,97
BELUGA	274 460	2,85	274 460	2,04	213 079	1,44	213 079	1,15

Chaque action donne droit à une voix. Les actions nominatives entièrement libérées inscrites depuis deux ans au nom du même actionnaire lui confèrent un droit de vote double.

La société détient 5 408 de ses propres actions. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

Au 30 juin 2018, la répartition du capital de Mastrad Finance était la suivante :

Mathieu Lion :	88,9%
Thibault Houelleu :	3,4%
Sajoma Corp :	7,7%

\* \* \*

### **XIII. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.**

Néant.

\* \* \*

### **XIV. Participation des salariés au capital de la société**

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 8 décembre 2006, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2005. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 13 850 actions existantes.

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 17 décembre 2009, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2009. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 16.500 actions existantes.

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 30 décembre 2011, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2011. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 43.455 actions existantes.

Le conseil d'administration en date du 26 février 2018 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 20 décembre 2017 a décidé d'attribuer 84.714 droits de créances avec une date d'acquisition fixée au 1<sup>er</sup> mars 2019 et une date de cessibilité fixée au 1<sup>er</sup> mars 2020.

En dehors des attributions mentionnées ci-dessus, les salariés de la société ne détiennent collectivement aucune autre action de la société faisant l'objet d'une gestion collective ou dont ils n'auraient pas la libre disposition.

Au 30 juin 2018, le pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les salariés représente 0,19% du capital et 0,30 droits de vote.

\* \* \*

## XV. Filiales et participations

### ➤ **Prise de participations significatives :**

La Société n'a pris aucune autre participation ni s'est assurée le contrôle d'aucune autre société au cours de l'exercice à l'exception des opérations de fusion mentionnées.

### ➤ **Filiales**

Au 30 juin 2018, la liste des filiales et participations de Mastrad est la suivante :

- MASTRAD INC., société de droit américain au capital de 500 000 USD détenue à 100%
- MASTRAD HK Limited, société de droit de Hong Kong au capital de 10 000 HKD détenue à 100%
- ORKA société par actions simplifiée au capital de 25.000 € détenue à 100% par Mastrad SA
- TKB, société en liquidation judiciaire détenue à 25%

### ➤ **MASTRAD INC. (comptes consolidés)**

La société Mastrad Inc. a été créée en septembre 2006 et est opérationnelle depuis le début 2007.

Au 30 juin 2018, le chiffre d'affaires de la société Mastrad Inc s'établit à 662 K€ contre 1.987 K€ l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'établit à (565) K€ contre (447) K€ l'exercice précédent.

Le résultat net de Mastrad Inc est une perte de (673) K€ contre (519) K€ l'exercice précédent.

### ➤ **MASTRAD HONG KONG LIMITED (comptes consolidés)**

Au 30 juin 2018, le total des produits d'exploitation de Mastrad HK s'établit à 149 K€. Ces produits sont éliminés comptablement dans la consolidation s'agissant de facturation inter compagnies.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 9,4 K€. Le résultat net est une perte de (2,8) K€ contre une perte de (7) K€ l'exercice précédent du fait d'un résultat financier négatif et d'un résultat exceptionnel négatif de (4,7) K€.

### ➤ **TKB (mise en équivalence)**

La société est en liquidation judiciaire.

### ➤ **ORKA SAS (comptes consolidés).**

Au 30 juin 2018, ORKA a réalisé un chiffre d'affaires de 4.3 K€ contre 221 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est négatif de (7,7) K€ contre (210) K€ l'exercice précédent (248) K€. La perte de l'exercice est de (29) K€ contre (264) K€ à fin juin 2017.

La filiale est mise en sommeil.

\* \* \*

## XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### 1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé

#### Liste des mandats

Au 30 juin 2018, le Conseil d'Administration était composé de cinq (5) membres Les mandats des trois premiers ci-dessous ont été renouvelés 6 années consécutives lors de l'assemblée générale du 12 décembre 2014. Le mandat des deux autres ont été renouvelés pour une durée de 6 ans lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2015.

Au cours de l'exercice les membres du Conseil ont exercé les mandats ci-après :

- Monsieur Mathieu LION  
Président Directeur Général de Mastrad  
Président Directeur Général de Mastrad Finance  
Gérant de la société KMA INDUSTRIES  
Administrateur de la société Mastrad Hong Kong Limited  
Président du Conseil d'Administration de la société Mastrad Inc.  
Membre du Conseil de surveillance de TKB  
Président du Conseil d'Administration de la société SAJOMA Inc  
Président de ORKA SAS  
Co-gérant SCI BELUGA
  
- Monsieur Timothy RAMIER  
Administrateur de Mastrad  
Secrétaire de « l'American Overseas Memorial Day Association »  
Gérant de la Société Civile de Moyens AVOCATS CAMBON et fondateur de RAMIER LAW OFFICE
  
- Monsieur Claude RAMEAU  
Président de l'association France ANGELS  
Vice-Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD  
Président de Fontainebleau Ventures  
Gérant de Fontainebleau Consultants  
Administrateur de Biobank  
Administrateur de SCR Business Angels.
  
- Monsieur Thibault HOUELLEU  
Directeur Général Délégué de Mastrad  
Administrateur de la société Mastrad Hong Kong Limited  
Administrateur de la société Mastrad Inc  
Directeur général de ORKA SAS  
Co-gérant SCI BELUGA
  
- Madame Sabine BERNERT  
Néant

## Etats des mandats

### **a. Administrateurs**

Aucun mandat ne vient à échéance

### **b. Commissaires aux comptes**

L'assemblée générale du 20 décembre 2017 a nommé en remplacement de Monsieur Etienne GERBER, co-commissaire aux comptes titulaire, et en remplacement de Monsieur Charles GANANSIA, co-commissaire aux comptes suppléant :

- SARL J. Jean Grenouillet - 56 rue du Faubourg Saint-Antoine- 75012 Paris –SIREN 749 845 467 représentée par Monsieur Jean Grenouillet né 3 octobre 1952 en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018,
- Monsieur Marcos MARQUEZ, né le 1<sup>er</sup> décembre 1953, domicilié 38 rue Saint Ferdinand-75017 Paris, de nationalité française, en qualité de Co-commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Il vous est proposé de nommer pour six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 juin 2024 :

- SARL J. Jean Grenouillet - 56 rue du Faubourg Saint-Antoine- 75012 Paris –SIREN 749 845 467 représentée par Monsieur Jean Grenouillet né 3 octobre 1952 en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire
- Monsieur THIERRY BEAUVAIS demeurant 38 rue Ferdinand 75017 PARIS, de nationalité française, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant.

## **2. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce**

Toutes les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été portées à la connaissance du Commissaire aux Comptes afin que ce dernier établisse son rapport spécial qui sera porté à votre connaissance.

Ces conventions sont les suivantes :

### Bail commercial SCI BELUGA – MASTRAD

Le conseil d'administration du 7 juillet 2017 a autorisé la modification du bail avec effet au 26 janvier 2017 commercial entre la SCI BELUGA et MASTRAD portant sur des locaux à usage de bureaux. La surface louée étant désormais de 520 m2 auxquels s'ajoutent 24 parkings. Le prix du loyer annuel est fixé à 158.266,93 € HT pour les bureaux, 7.227,66 € HT pour les parkings et les charges annuelles à 13.607,77 euros.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018, BELUGA a facturé Mastrad SA 219.173,80 € TTC à titre de loyer (charges comprises).

Administrateurs /Actionnaires concernés :

- Mathieu Lion
- Thibault Houelleu.

#### Conventions conclues avec Monsieur Mathieu LION, administrateur

Un contrat, approuvé par une décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2006 et amendé par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2007, a été signé en date du 11 avril 2006, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005, entre Monsieur Mathieu Lion et la société, qui remplace le contrat du 8 janvier 2004 ainsi que son avenant du 5 octobre 2005.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005, les taux de rémunérations perçues par Monsieur Mathieu Lion étaient les suivants :

- au titre des droits d'auteur :
  - 0,1% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est co-auteur,
  - 0,2% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est l'auteur unique.

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit :

- 0,5% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est co-auteur
- 1% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est l'auteur unique

- au titre de ses inventions :
  - 0,4% du prix de vente au public Hors Taxes des produits couverts par un brevet

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit 2% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits.

Le conseil d'administration du 17 juin 2011 a autorisé la modification suivante :

« 1% du prix de vente public en qualité d'inventeur et 0.5% du prix de vente public en qualité de co-inventeur au lieu de 0,4% actuellement. » Cette disposition prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le conseil d'administration du 20 septembre 2016 a modifié le taux de royalties comme suit :

A titre d'inventeur ou co-inventeur : 3% CA HT sur les produits protégés par brevets

A titre d'auteur ou co-auteur : 1% CA HT sur les produits protégés par modèle

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018, les redevances sur brevets facturées par Monsieur Mathieu Lion à Mastrad s'élèvent à 34.773,60 €.

Les droits d'auteur sur modèles au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 27.398,21 H.T. au niveau de Mastrad.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION

Le conseil du 20 septembre 2016 a par ailleurs modifié la rémunération de Monsieur Lion que celui-ci perçoit à titre de traitements et salaires et avantages associés. Celle-ci fait l'objet de refacturation entre la société Mastrad Finance et Mastrad et est détaillée dans le présent rapport de gestion.

\* \* \*

Conformément à l'article L.225-40-1 les conventions résumées dessous qui ont été autorisées lors de conseils antérieurs n'auraient plus à l'être, s'agissant de conventions conclues avec des filiales à 100%).

#### Convention d'assistance de Mastrad Inc à Mastrad SA

Le conseil d'administration du 25 octobre 2017 a mis fin à cette convention.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

#### Royalties facturées par Mastrad à Mastrad Inc

La propriété intellectuelle et les dessins de certains produits commercialisés par Mastrad Inc appartenant à Mastrad, un accord de royalties, autorisé par le Conseil d'administration du 22 juin 2007, a été convenu entre les deux sociétés. Mastrad Inc doit reverser à Mastrad une redevance sur son chiffre d'affaires réalisé sur lesdits produits à Mastrad. Les taux retenus sont de 10% sur les ventes pour les royalties de marque et de 15% sur les achats pour les royalties produits.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé une franchise de versement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 a autorisé une franchise de versement applicable du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010.

Le conseil d'administration du 8 octobre 2010 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.

Le conseil d'administration du 17 octobre 2012 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.

Le conseil d'administration du 29 octobre 2013 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013

Le conseil d'administration du 21 octobre 2014 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2015 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

Le conseil d'administration du 25 octobre 2016 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

Le conseil d'administration du 25 octobre 2017 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

Le conseil d'administration du 19 octobre 2018 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

#### Convention de trésorerie entre les sociétés du groupe

Une convention de trésorerie a continué à produire ses effets entre Mastrad S.A., Mastrad Finance, Mastrad Hong Kong, Mastrad Inc, et Orka par laquelle une rémunération annuelle est consentie sur les prêts, avances ou paiement pour compte inscrits en compte courant. Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018, le taux pratiqué est le taux légal (1,56%) pour les sociétés françaises et pour Mastrad HK et « l'Applicable Federal Rate Monthly Short Term » plus 0,5% pour Mastrad Inc.

Au titre de cette convention, Mastrad SA a facturé 89.572,42 € à Mastrad Inc et 7.771,20 € à Mastrad Hong Kong. Au titre de cette même convention, Mastrad a facturé 0 € à Mastrad Finance, et 21.415,85 € à ORKA.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

#### Convention d'assistance de Mastrad à Mastrad Finance

Par une convention d'assistance, Mastrad a apporté au cours de l'exercice une assistance à Mastrad Finance en matière de gestion comptable, administrative et financière. A ce titre, Mastrad a facturé à Mastrad Finance sur l'exercice clos au 30 juin 2018 des prestations de personnel charges comprises de 8.000 € H.T.

Mastrad a également refacturé à Mastrad Finance les frais de tickets restaurant des dirigeants, rémunérés par Mastrad Finance, pour un montant de 3.183,60 €.

Mastrad a donné à bail en sous location une partie de ses locaux à Mastrad Finance depuis le 1er février 2005. A ce titre, Mastrad a facturé à Mastrad Finance un loyer de 3.000 € au cours de l'exercice écoulé.

Les frais de gestion de 10% refacturés à Mastrad Finance sur ces prestations s'élèvent à 1.480,96 € au titre de l'exercice écoulé.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

#### Convention de prestations de Mastrad Finance à Mastrad

Par une convention de prestations, Mastrad Finance a apporté au cours de l'exercice une assistance en matière de direction et de management, de direction commerciale et de développement et de gestion financière.

Cette assistance s'est faite par la mise à disposition de son Président Directeur Général et du personnel de direction nécessaire à cet effet.

En application de la convention de prestations de services apportées par Mastrad Finance à Mastrad, l'assiette servant de base à la facturation émise par Mastrad Finance comprend 95% de la rémunération que le Président, Monsieur Lion, ainsi que Monsieur Thibault Houelleu perçoivent de cette dernière.

Les bases de refacturation par Mastrad Finance à Mastrad ont été ajustées par suite des modifications des rémunérations de Messieurs Mathieu Lion et Thibault Houelleu telles qu'approuvées par les Conseils d'Administration du 20/06/2006 et du 08/12/2006.

La rémunération fixe mensuelle brute de Monsieur Mathieu Lion avait été fixée, à compter du 1er juillet 2011, à 7.655 €. A compter du 1er janvier 2014, Monsieur Mathieu Lion a réduit sa rémunération annuelle de 10.000 €, la ramenant à 81.860 € annuels puis à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2016 Monsieur Lion a réduit sa rémunération pour la ramener à 51.000 € annuels. Les avantages en nature qui lui ont été alloués n'ont pas été modifiés. Ainsi l'intégration de son fils dans la mutuelle complémentaire prise en charge par la société soit 91,53 € mensuels et il bénéficie toujours de l'avantage en nature relative à un véhicule d'un montant annuel de 6.360 €.

Monsieur Lion n'a pas utilisé de « chèques emplois services universels » au cours de cet exercice.

Enfin au cours de l'exercice, il a également perçu au titre du PERCO 6.276,49 € et du PEE 3.138,24 €.

Monsieur Thibault Houelleu, en sa qualité de Directeur du Développement au sein de Mastrad Finance, a perçu sur l'exercice écoulé :

- Une rémunération fixe mensuelle brute de 9.170,55 € (sans modification par rapport à l'exercice précédent) sur 12 mois ainsi qu'un avantage en nature relatif à la mise à disposition partielle d'un véhicule à 4 .872 € annuels et l'intégration de ses enfants et son épouse dans la mutuelle complémentaire prise en charge par la société pour un montant mensuel de 331,30 € sur l'exercice.

Monsieur Houelleu n'a pas utilisé de « chèques emplois services universels » au cours de cet exercice.

- Une rémunération variable brute (commissions) de 11.957,10 €

Enfin Monsieur Thibault Houelleu a perçu au titre du PERCO 6.276,49 € et du PEE 3.138,24 € au titre de l'exercice écoulé

A tous ces titres, Mastrad Finance a refacturé à Mastrad des frais de personnels, salaires, commission et charges sociales, à hauteur de 285.948,03 € dont une marge de frais de gestion de 29.745,68 € à laquelle est venue s'ajouter la refacturation de la cote part d'assurance responsabilité civile annuelle à hauteur de 11.508,85 € pour le premier semestre 2017/2018.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

#### Convention d'assistance de Mastrad à Mastrad Inc

Mastrad Inc, société de droit américain, filiale à 100% de la société Mastrad SA a adhéré par avenant à la convention d'assistance entre les sociétés Mastrad Finance et Mastrad.

Au titre de cette convention, Mastrad a apporté à Mastrad Inc au cours de l'exercice une assistance en matière de gestion comptable, administrative et commerciale, de gestion et contrôle des achats, de marketing, de services techniques concernant les échantillonnages et détachement de la force de ventes.

Cette convention a été approuvée lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2007.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010, Mastrad n'a procédé à aucune refacturation envers Mastrad Inc.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, Mastrad n'a procédé à aucune refacturation envers Mastrad Inc.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012, Mastrad n'a procédé à aucune refacturation envers Mastrad Inc.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2013 a été autorisée par le conseil d'administration du 29 octobre 2013.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2014 a été autorisée par le conseil d'administration du 21 octobre 2014.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015 a été autorisée par le conseil d'administration du 21 octobre 2015.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2016 a été autorisée par le conseil d'administration du 25 octobre 2016.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2017 a été autorisée par le conseil d'administration du 25 octobre 2017.

Le conseil d'administration du 25 octobre 2017 a modifié la convention d'assistance afin de tenir compte de l'externalisation de l'activité au sein de Janus.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

#### Convention d'assistance de Mastrad Hong Kong à Mastrad

Mastrad Hong Kong, filiale à 100% de la société Mastrad SA a apporté son concours par le biais d'une convention d'assistance aux sociétés Mastrad et Mastrad Inc.

Au titre de cette convention, Mastrad Hong Kong a apporté à Mastrad et Mastrad Inc, pour le marché asiatique, au cours de l'exercice, une assistance en matière de tests et de suivi de qualité des produits, ainsi que pour l'audit et le suivi des fournisseurs.

Cette convention a été approuvée lors du Conseil d'Administration du 22 juin 2007.

Le conseil d'administration du 8 octobre 2010 a régularisé le montant des prestations refacturées à 15.000 € mensuels.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2014 a régularisé le montant des prestations refacturées à 11.250 € mensuels.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 135 00,00 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2016, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 115.200 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 112.200 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 134.283 €.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

#### Convention d'assistance en matière de gestion comptable, administrative de Mastrad à ORKA

Le conseil d'administration du 25 octobre 2017 a décidé de mettre fin à cette convention, la filiale étant mise en sommeil.

Administrateurs concernés :

- Mathieu Lion
- Thibault Houelleu

\* \* \*

### 3. Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation par le Conseil au cours de l'exercice	Montant utilisé/ nombre de titres émis
20 décembre 2017 8 <sup>e</sup> résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir au bénéfice des membres du personnel de la société des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires (38 mois à dater de l'AG (rend caduque 10 <sup>e</sup> reso AG du 12 décembre 2014	Nombre maximum d'options : 150.000	Néant	Néant
20 décembre 2017 9 <sup>e</sup> résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de bénéficiaires parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés (valable 38 mois et rend caduque la délégation donnée par la 9 <sup>e</sup> résolution 8 décembre 2016	Nombre maximum d'actions gratuites : 150.000	CA 26.02.18	Plan AGA 2018 attribution de 84714 droits de créance
20 décembre 2017 7 <sup>e</sup> résolution	Délégation au CA d'émission d'actions avec suppression du DPS par voie d'offre au public 26 mois à compter de l'AG (rend caduque 7 <sup>e</sup> résolution 8 décembre 2016	Montant nominal maximum : <b>1m€</b>	Néant	Néant
20 décembre 2017 10 <sup>e</sup> résolution	Autorisation CA d'émission d'actions avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes Durée 18 mois Rend caduque 10 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 8 décembre 2016	Montant nominal maximum : <b>1m€</b>	Néant	Néant
20 décembre 2017 11 <sup>e</sup> résolution	Délégation de compétence au CA pour l'émission d'action avec suppression du DPS dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier  26 mois rend caduque la 11 <sup>e</sup> résolution du 8 décembre 2016	Montant nominal maximum : <b>1m€</b>	CA 26.02.18 CA 24.04.18 CA 15.05.18 CA 10.08.18	Emission de 769.230 ABSA Exercice BSA1 210.300 Exercice BSA1 340.278 Exercice BSA2 763.504 Nominal 291.663,68 €
20 décembre 2017 6 <sup>e</sup> résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'augmentation de capital social – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (durée 26 mois à compter de l'AG rend caduque la 6 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 8 décembre 2016)	Montant nominal maximum : <b>1m€</b>  <b>À renouveler en 2018 plafond 1m€ utilisé</b>	CA 24.04.18 CA 13.06.18	émission de 3.767.241 actions nouvelles Nominal 527.413,74 €
8 décembre 2016 8 <sup>e</sup> résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (durée 26 mois rend caduque la 13 <sup>e</sup> résolution AGM du 7déc 2015)	A renouveler en 2018	Néant	Néant
20 décembre 2017 14 <sup>e</sup>	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux	Montant nominal maximum : 10.000 euros	Néant	Néant

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation par le Conseil au cours de l'exercice	Montant utilisé/ nombre de titres émis
résolution	salariés adhérents à un plan d'épargne tel que visé aux articles L. 3332-1 et suivants du code du travail			
20 décembre 2017	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires		néant	Néant
20 décembre 2017	Fixation des plafonds du montant nominal global des émissions de titres pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des pouvoirs délégués par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration Rend caduque 13 <sup>e</sup> résolution AG 8 décembre 2016	Montant nominal maximum : <b>1m€</b>  <b>Plafond à modifier en 2018</b>	CA 26.02.18 CA 24.04.18 CA 15.05.18 CA10.08.18	819.077,42

#### 4. Rapport complémentaire du conseil d'administration (articles L.225-129-5 et R.225-116 du code de commerce.

Pour rappel, le conseil d'administration a établi un rapport complémentaire relatif aux augmentations de capital réalisées au cours de l'année 2018.

#### 5. Option choisie pour l'exercice de la direction générale

Pour rappel, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de la présidence et de la direction générale de la société par le président du conseil d'administration.

\* \* \*  
\*

#### XVII. Autorisation de rachat par la société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209-1 du Code de Commerce

L'assemblée générale du 20 décembre 2017 a, aux termes de la cinquième résolution, autorisé le conseil pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, conformément aux articles L.225.209-1 du code de commerce, à racheter des actions de la Société, dans la limite du 10% du capital social, avec les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; et le cas échéant, de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur au moment du rachat des actions,
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou toute autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé est de 10% du capital social soit 1.472.495 actions sur la base au 30 juin 2018 de 14.724.951 actions composant le capital social, étant précisé que cette limite sera ajustée le cas échéant par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette assemblée, sans toutefois que les acquisitions de la Société ne puissent en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10% de son capital social ; de plus le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5%.

Le prix unitaire net d'achat maximum des actions, hors frais, est égal à 2 € ; le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10 % du capital social, est de 1.472.495 actions, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 2.944.990 € (au cours maximum d'achat autorisé de 2 euros) ; étant précisé que ce montant peut être ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée générale.

Nous vous invitons à reconduire l'autorisation de procéder à de tels rachats pendant une durée maximale de 18 mois, portant sur un nombre d'actions maximum de 963.790 et moyennant un prix d'achat unitaire maximum de 2 €.

\* \* \*

**XVIII. Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 euros réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.**

Date	Dirigeant ou personne concernée	Montant unitaire en euros	Nombre de titres	Type d'opération
6 juillet 2017	BELUGA	0.8	61 381	cession
4 août 2017	Mathieu Lion	0.7	120 000	cession
11 janvier 2018	Mathieu Lion	0.57	25 000	cession
13 juin 2018	Mathieu Lion	0.35	1 428 573	souscription

\* \* \*

**XIX. Rapport sur les options des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions (L.225-184 du Code de commerce)**

Néant

\* \* \*

**XX. Rapport sur les actions gratuites (L225-197-4 al. 1 du Code de commerce)**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2008 a autorisé dans les cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, le conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 dudit code. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a décidé, lors de la réunion du 17 décembre 2009 d'attribuer gratuitement 16.500 actions existantes de la société au bénéfice des salariés selon certaines conditions et certains critères. La date d'acquisition de ces actions est fixée au 17 décembre 2011. La date de cessibilité est fixée au 17 décembre 2013.



